

REVUE  
DE LA  
NUMISMATIQUE  
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,  
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—  
2<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME V.

V. 11-12  
1855-56



BRUXELLES,  
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,  
9, RUE DE LA MADELEINE.

—  
1855

NOUVELLES RECHERCHES

SUR

L'ABBAYE DE HERI-BOTESHEIM.



Mon honorable collègue et ami, M. Chalon, a publié dans ce recueil deux deniers variés au nom de Louis le Débonnaire, portant ALA — BOTES — HAIM écrit en trois lignes; voy. les vignettes ci-dessus et la *Revue belge*, 2<sup>e</sup> série, t. IV, pl. XVII, n<sup>os</sup> 5 et 6. « Quelle est cette localité? » se demandait M. Chalon. La question ne semble guère plus avancée aujourd'hui; cependant je viens soumettre à l'appréciation des lecteurs de la *Revue* quelques renseignements qui me semblent jeter du jour sur cette énigme numismatique.

Je ferai remarquer d'abord, — et ce point de notre his-

toire monétaire mérite toute notre attention — que le nombre d'ateliers a singulièrement diminué dans tout l'empire, sous Louis I, dit le Débonnaire. En effet, pour l'Austrasie seulement, nous ne rencontrons plus, sous ce règne, que des espèces frappées dans quelques métropoles ou grandes villes centrales, telles que: Cologne, Duerstede, Trèves, Mayence, Strasbourg, Verdun et Cambrai, tandis que d'autres villes encore forgeaient sous Charlemagne; ainsi nous retrouvons en outre de ce prince les monnaies d'Aix-la-Chapelle, de Liège, de Nimègue, de Bonn, de Bingen, de Maestricht, de Mons, de Tournai et probablement de Thuin; mais, je le répète, les monuments faisant défaut, le monnayage de ces villes semble avoir disparu sous Louis I. J'ajouterai qu'il en est de même, ou à peu près, pour la France et l'Aquitaine.

Il est possible cependant que quelques monastères de propriété royale (*Abbatia regalis*) aient obtenu ou conservé leurs privilèges monétaires, dont l'existence se manifeste clairement sous les rois de la première race; dans cette hypothèse mes deniers *ala boteshaim* peuvent appartenir à un de ces établissements religieux; car, en raison de la suppression, signalée plus haut, de tant d'officines de villes et cités importantes, on ne peut songer à deux villages situés le long du Rhin, nommés *Bodenheim* et *Budenheim*. Il s'agit donc ici d'une monnaie exceptionnelle; elle doit être ecclésiastique, sinon *palatine*.

Lors du partage du royaume de Lorraine, en 870, entre Louis I de Germanie et Charles le Chauve, l'abbaye de *Heribotesheim* fut attribuée au premier. Il fallait donc que ce domaine fût d'une bien grande importance pour qu'on

en ait fait une mention spéciale dans l'acte de partage, alors que des bourgs et des monastères considérables n'y sont pas nommés.

Dans un diplôme du roi de Lorraine, Louis IV, donné à Aix-la-Chapelle en 908, la propriété de l'abbaye de Heribotesheim est cédée à l'évêché de Liège. Voici le passage du diplôme relatif à cette donation : « Pariter quoque, ab-  
« batiam, *Heribotesheim* nomine dictam, quæ a GERIARDO  
« QUONDAM COMITE, proprio jure habita, postea, pro culpa  
« infidelitatis contra nostram Serenitatem exhibita, nostro  
« cessit donatui versa, quam prælibato Stephano (Episcopo  
« Leodiensi) IPSIUS PROPRIO AFFINI, quandoquidem mansit  
« semper fidelis, dare volentes. »

Ce document nous apprend ces particularités très-intéressantes : que l'abbaye de Heribotesheim avait été possédée en propre par le comte (de Namur) Gérard sur qui elle avait été confisquée pour cause de félonie ; et que ce comte Gérard était parent de l'évêque de Liège, Étienne, lequel, pour prix de sa fidélité, reçut en don le monastère dont il s'agit.

Ce diplôme qui, outre l'abbaye de Heribotesheim, donne et confirme à l'évêché de Liège la propriété des abbayes de Lobbes et de Fosses ; des revenus de la commune de Theux ; plus du tonlieu et de la monnaie de Maestricht, est transcrit tout au long dans les *Gesta Pontificum*, t. I, p. 167, chap. XXXX.

Notons maintenant que le texte de ce chap. XXXX — à la suite duquel Chapeauville transcrit le diplôme de 908 — est emprunté au moine d'Orval qui rapporte ceci : « Tem-  
« poribus pontificatus ipsius (scilicet Stephani Episcopi

« Leodiensis) floruit sanctus Gerardus, fundator et primus  
« abbas cœnobii S. Petri Broniensis, *filius Namucensis*  
« *comitis*, de *Plectrude sorore ipsius Stephani*. »

Galliot dans son *Histoire de Namur*, t. IV, p. 202, dit au sujet de l'origine de l'abbaye de Brogne : « Ce monastère doit sa fondation à saint Gérard, fils, à ce qu'on prétend, du comte Gérard, l'un de ces quatre seigneurs de la basse Lorraine qui se révoltèrent contre le roi Zuentibold, dont nous avons fait mention plus haut. Ce comte, qui fut surnommé *Stance* ou *Stantius*, était, dit-on, fils d'Haganon duc de basse Austrasie et de *Plectrude* sœur d'*Étienne*, xxxix<sup>e</sup> évêque de Liège. »

Et quant à la révolte des quatre princes de la basse Lorraine, nous lisons dans le même auteur, t. I. p. 60 : « . . . . . Sous le règne de l'empereur Arnoux (887 à 899), un puissant seigneur, nommé Gérard, s'empara de cette partie Belgique (le comté de Namur) malgré les forces de ce prince, et s'y maintint.

« Nous voyons même ce Gérard engagé dans la conjuration de quelques princes de la Lorraine, contre Zuendebold (899 à 900), fils naturel du même empereur (1); il fut surnommé *Stantius* pour avoir su résister aux Normands. »

Le comte Gérard mourut vers 900, probablement. Bérenger qui paraît avoir été le premier comte héréditaire,

(1) « PITHÆUS et ROSIÈRES, *Stemmata Lotharingæ et Barri ducum*. »

« Et conspiratione inita, Godefridus dux cum *Gerardo Namurei comite*,  
« *Matfrido Angiæ* et *Lamberto Lovanii comitibus*, in *Suendeholdi* caput  
« *factionem concitarunt*. GRAMAYE. »

lui succéda et est nommé dans le diplôme royal de 908, au sujet de l'abbaye de Fosses que Louis IV donne à l'évêque Étienne : « *Abbatiam, nomine Fossas, . . . . . in pago ac*  
« *in comitatu Lummensi (le comté de Namur) constitutam ;*  
« *eujus nunc adest comes Perengarius.* »

N'est-il pas clairement établi, par les documents qui précèdent, que saint Gérard, le fondateur de l'abbaye de Brogne, soit le fils du comte Gérard qui a possédé l'abbaye de Heribotesheim? Car, si d'un côté le diplôme royal de 908 constate que feu le comte Gérard était parent de l'évêque Étienne, de l'autre le chroniqueur d'Orval nous apprend que Gérard, comte de Namur et père du fondateur de l'abbaye de Brogne, est le neveu du prélat liégeois. Cette coïncidence est frappante, et pour nier l'identité du personnage il faudrait bien pouvoir supposer l'existence simultanée de deux comtes du nom de Gérard et qu'ils fussent l'un et l'autre parents de l'évêque de Liège; d'ailleurs, la révolte de 899 est bien l'acte de félonie que reproche le roi de Lorraine au comte Gérard, et on sait qu'il en coûta la vie au roi Zuentibold, qui périt dans un combat contre les Lorrains soulevés, le 13 août 900.

Mais qu'est devenu ce célèbre monastère de Heribotesheim, qui disparaît au moment même où nous voyons surgir celui de Brogne? N'est-il pas étonnant, pour ne pas dire incompréhensible, que le souvenir même en échappe à tous les historiographes du pays de Liège?

Si donc, comme il n'est pas douteux, on accorde ce point démontré, que le comte Gérard a possédé, en propre, l'abbaye de Heribotesheim, il est assez probable que ce monastère doit se retrouver dans son comté de Namur; et la

connexité des faits est telle qu'il semble que l'abbaye de Brogne ait succédé à celle de Heribotesheim.

Allons explorer l'ancien territoire de Lomme ; visitons ses vénérables restes, et recueillons ce que la tradition a transmis sur son passé.

Eh bien, à une bonne demi-lieue de l'abbaye de Brogne, on voit encore les ruines d'un ancien monastère qui n'est connu dans le pays que sous le nom d'*abbaye de Boude*. Jusque vers la première révolution française, le terrain, sur lequel se trouvent ces ruines, a fait partie de la commune de Brogne, aujourd'hui Saint-Gérard, mais il en fut détaché à cette époque et réuni à Hermeton-sur-Biert.

Ce monastère, assure-t-on, existait longtemps avant celui de Brogne. Voici, d'ailleurs, une légende connue de toute la commune, au sujet de l'*abbaye de Boude* : Cet établissement était entouré de larges fossés, que l'on y voit encore, et l'eau peuplée d'une prodigieuse quantité de grenouilles, dont le coassement incommodait les religieux. Mais l'abbé ordonna qu'on fit des prières afin d'obtenir d'être débarrassé du bruit de ces fâcheux voisins. Dieu écouta ses serviteurs, et, depuis lors, les grenouilles y vivent dans un profond silence. L'Évangile n'est pas plus orthodoxe que cette légende ; aussi, j'entendrais cent grenouilles coasser, que je me garderais bien de confier la chose à un Hermetonais.

Une immense forêt régnait autour de cette abbaye et portait le nom de *Biert-le-Roi* ; un bois y attendant se nommait *Biert-l'Abbé*. Toutefois, par succession des temps, cette forêt a été défrichée en grande partie, et plusieurs communes couvrent aujourd'hui son vaste territoire. Quant aux

ruines sur lesquelles croissent des chênes séculaires, elles sont encore enlavées dans une portion non défrichée de la forêt de Biert-le-Roi, et ont conservé fossés et grenouilles.

Tenons compte aussi de la prononciation de la lettre *o*, qui se dit presque généralement *ou* dans le patois du pays, et on retrouvera exactement la racine *Bode*, du nom de l'ancien monastère, appelé *Heribodesheim* dans l'acte de partage de 870, et *Heribotesheim* dans le diplôme de 908.

Miræus, qui a reproduit le titre de 870, ne se met guère en frais de recherches au sujet de l'abbaye de Heribotesheim : « *Fortè Heberheim-Munster*, dit-il, latine *Apri-  
« monasterium* in dioec. Argentin. »

Dom Calmet, l'historien de la Lorraine, est plus explicite ; c'est, d'après lui, à *Herbitzheim*, bourg du comté de Sarverden, qu'était le monastère dont il s'agit.

« Il y avait, dit-il, au même lieu — à *Herbitzheim* —  
« une ancienne abbaye de bénédictines, fondée *apparem-  
« ment* par les évêques de Metz ; on ignore le temps et le  
« nom du fondateur, mais il en est fait mention sous le nom  
« d'*Heribodesheim*, dans le partage fait, en 870, entre les  
« rois Charles et Louis ; elle fut détruite, en 1525, dans  
« une guerre des paysans révoltés (le Bauernkrieg), qui  
« furent défaits par le due Antoine et ses frères, à Loupe-  
« stein, à Saverne et à Cherviller en Alsace. . . .

« Je suis persuadé que cette abbaye était située au vil-  
« lage de Herbitzheim, près le petit Lixim, entre Sarbourg  
« et Petite-Pierre. » Voy. *Notice de la Lorraine*, t. 1<sup>er</sup>,  
p. 565.

Il serait oiseux, ce me semble, de réfuter dom Calmet. Dans le diplôme de 908, il n'est question que de posses-



sions situées dans l'évêché de Liège et au comté de Namur, dont d'ailleurs le comte Gérard est clairement désigné dans le document royal, tandis que *Herbitzheim* est en plein dans le département de la Meurthe, vers celui du Bas-Rhin. C'est ce qui a certainement échappé à Dom Calmet, car il savait très-bien que les pays de Liège et de Namur faisaient aussi partie du royaume de Lorraine.

Mais les deniers de Louis I donnent la forme *Ala-botes-haim*, tandis que les documents écrits disent *Heri-Botesheim*. Or, ces monnaies ayant été frappées entre 814 et 840, et le partage du royaume de Lorraine datant de 870, il en résulte que ces époques sont assez rapprochées. Mais on sait que les monnaies nous fournissent de nombreux exemples de ces discordances dans l'orthographe des noms de lieux.

D'ailleurs les mots *ala* et *Heri* ne sont-ils pas des équivalents entre eux? Que signifie *ala* si ce n'est la syncope de *aula* qui devient en quelque sorte le synonyme de *Herus*, *Heri*, seigneur? C'est donc le *Botesheim de la cour, du Roi, du seigneur*. La racine *Bot, Bod*, ancien mot celtique, signifiant *bois, forêt*, indique bien que le *heim* ou *habitation* dont il s'agit prenait la signification de son préfix dans une localité boisée, et le nom de *Biert-le-Roi* que porte la forêt de l'abbaye de *Boude* paraît évidemment être la traduction du *Heri-Bot* des Francs-Germains, lequel, latinisé sur les monnaies, aurait précédemment pris la forme *Ala-Bot*. C'est ainsi que la commune de *Vic-sur-Seille*, dans le pays Saulnois, en Lorraine, se nommait *Bodesius Vicus* à l'époque mérovingienne et bien plus tard encore, puisque dans un titre de Gorze de l'an 955, il est dit: « *In pago Salinensi,*

« *loco qui vocatur Bodesius vicus.* » A cause des forêts qui se trouvaient à proximité de ce lieu. Voy. ROBERT, *Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France*, p. 135.

Les annalistes nous disent combien nos Austrasiens des deux premières races affectionnaient le plaisir de la chasse. Or, la commune de Saint-Gérard forme précisément le point de séparation entre les deux plus grandes forêts de ce pays, celle de Marlagne et celle de Biert-le-Roi. On comprend alors que nos princes aient élevé dans cet endroit quelque construction, un *Heim*; qu'ils y aient séjourné et même frappé monnaie; et puis, un chapitre de chanoines avait déjà été fondé à Brogne, par Pepin de Herstal <sup>(1)</sup>. N'est-ce encore pas dans ses résidences et même dans des châteaux ou manoirs isolés que Louis le Débonnaire a pu frapper quelques-uns de ses deniers *Palatina moneta*, dont je donne ici les dessins de deux échantillons variés ?



(1) « Il jeta les yeux sur une chapelle ou oratoire que Pepin de Herstal avait fait bâtir à Brogne sous l'invocation de saint Michel, et qui avait

Le fini, la belle exécution de l'un (1), et le travail grossier et incorrect du revers de l'autre, pourraient faire présumer qu'ils ne sont pas du même atelier. J'en possède un troisième qui diffère encore de ceux-ci par le style, et qui, au point de vue de l'art, tient le milieu entre les deux autres.

J'ai même tout lieu de croire que les monnaies palatines, de Louis I, appartiennent au nord de ses possessions, et quelques-unes peut-être à notre sol; que Charlemagne et Louis le Débonnaire affectionnaient tout particulièrement, le pays de Liège surtout — berceau de l'illustre famille des Pepins — dans lequel ils établirent le siège de leur empire. Que de palais et manoirs célèbres cette race a construits dans les immenses domaines qu'elle possédait le long de la Meuse ! Voy. à ce sujet F. HENNAUX, *sur la naissance de Charlemagne*, et tous les chroniqueurs liégeois.

La trouvaille de Belvezet, dans le midi de la France, contenant 252 deniers de Louis le Débonnaire, semble confirmer ma conjecture sur l'origine des deniers du Palais. Voy. la *Revue française*, 1857, p. 551. Or, ce trésor renfermait peu de pièces appartenant au nord ; ainsi le denier de Duerstede, le plus commun de ceux avec nom de lieu,

été consacrée par le saint évêque de Liège Lambert. Comme elle était située dans le patrimoine de notre saint ( saint Gérard ) il la fit agrandir et bâtir à l'entour quelques cellules, où vers l'an 914 il plaça des clercs réguliers, au lieu des chanoines que Pepin et le saint évêque Lambert y avaient établis auparavant pour desservir cette chapelle. » GALLIOT, *Histoire de Namur*, t. IV, p. 203.

(1) M. Voillemier tient de moi un *denier du Palais* bien supérieur encore pour la gravure.

n'y était que trois fois, tandis que plusieurs villes du midi, dont la monnaie ne se montre jamais ou rarement chez nous, y sont représentées par un nombre considérable de pièces; de plus, on n'y voit figurer qu'un seul denier de Mayence, un de Trèves, un de Verdun; enfin, ceux de Strasbourg, de Cologne, de Cambrai, de Quentovic, de Botesheim et du Palais ne s'y trouvaient même pas, toutes pièces que j'ai rencontrées plusieurs fois dans notre pays, mais plus fréquemment les *palatines* que nous revendiquons avec apparence de raison.

Maintenant, poursuivant mon hypothèse à l'endroit de la résidence royale de *Boude*, *Bode* ou *Bodesheim*, je serais porté à croire qu'elle fut convertie en monastère: ces pieuses libéralités sont assez fréquentes au moyen âge. Ainsi dans ses vieux jours, lorsqu'il dut renoncer aux fatigues de la chasse, Louis le Débonnaire a peut-être établi dans ce lieu une communauté religieuse, mais certes en en réservant la propriété à la Couronne, ce que démontre évidemment le partage de 870.

Enfin, il résulte des documents qui précèdent: que le comte de Namur, Gérard, a possédé l'abbaye de Heri-Botesheim, qui ne peut être que le *Ala-Botesheim* des deniers exceptionnels de Louis le Débonnaire — et ce point me semble difficile à contester —; que si, selon toute apparence cet établissement religieux devait se trouver dans son comté de Namur et vraisemblablement à proximité des domaines formant le patrimoine de son fils saint Gérard, l'abbaye de *Bode* ou *Boude*, qui a fait partie de la commune de St-Gérard devient très-probablement le mot de l'énigme. Dès lors l'évêché de Liège, aussi bien que le comté de Na-

mur, viendraient ajouter à leurs riches suites monétaires deux monuments d'un haut intérêt.

Je ne terminerai point sans rendre un public hommage à mon excellent collègue M. Chalon, dont l'initiative fait le mérite de cette notice. Je dois aussi tous mes remerciements à mon ami, M. Gennart de Couillet, qui a bien voulu se rendre sur les lieux, afin d'y recueillir les témoignages sur lesquels j'appuie en partie mes déductions.

DE COSTER. <sup>41</sup>

---